

SP :
Publication :

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le douze juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de Bubry, régulièrement convoqué le cinq juillet, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : R. THOMAZO – C. EVANO – Nicole GUILLEMOT – M.F. JULE - M.A. LE GAL – J.C. MICHARD – H. DUJON - Y. GARIN – Nicolas GUILLEMOT – A. LE GUYADER GRANDVALET – G. LE MESTREALLAN – J.Y. LE STUNFF – J.LOTHORE - S. MALVOISIN – A.C. ORDRONNEAU - G. PERICO – P. ROBERT – E. ROMIEUX

Absents excusés : M.A. LE GAL – V. NIGNOL

–
Procurations : M.A. LE GAL ayant donné procuration à Nicole GUILLEMOT

Madame Julie LOTHORE a été désignée secrétaire de séance

2016-017 : Décision modificative n°1 (DM)

Madame Marie Françoise JULE, Adjointe déléguée aux finances, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les modifications budgétaires suivantes :

Budget principal

Article		Objet	Modification
2313-47	DI	Terrains et aménagements divers	+ 50 000,00 €

Opération		Objet	Modification
1641	RI	Emprunt	+ 50 000,00 €

Budget lotissement

Article		Objet	Modification
6015-011	DF	Terrain à aménager	+ 150 000,00 €
6045-011	DF	Études et prestations de services	+ 50 000,00 €
6015-043	DF	Terrain à aménager	- 150 000,00 €
6045-043	DF	Études et prestations de services	- 50 000,00 €
71355-042	DF	Variation des stocks de terrains aménagés	+ 183 625,57 €
71355-043	RF	Variation des stocks de terrains aménagés	- 200 000,00 €
71355-042	RF	Variation des stocks de terrains aménagés	+ 383 625,57 €
Article		Objet	Modification
3355-010	DI	Terrains aménagés	- 200 000,00 €
3355-040	DI	Terrains aménagés	+ 383 625,57 €
3355-040	RI	Terrains aménagés	+183 625,57 €

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les modifications budgétaires proposées.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2016-018 : Admissions en non-valeur et extinction de créances

Monsieur le Trésorier Municipal a fait connaître la liste des titres pour lesquels il n'a pas pu procéder au recouvrement et demande l'admission en non-valeur.

Les motifs d'irrecouvrabilité sont indiqués sur les états des produits remis par la Trésorerie

Référence	Montant (€)	Objet
Titres : 86, 198, 208, 458/2012	27,31	Divers (Cantine...)
Titres : 266, 407, 585, 677/2013	101,21	Divers
Titres : 14, 34, 52, 903, 923, 926, 1220/2014	473,61	Divers (ALSH, funérarium...)
Titres : 318, 551, 663, 1061, 1250/2015	18,07	Divers (Cantine, ALSH...)
Titres : 134/2016	5,35	Divers
TOTAL	625,55	

Par ailleurs, Monsieur le Trésorier Municipal à fait connaître la liste des titres pour lesquels les créances sont éteintes par décision judiciaire :

Référence	Montant (€)	Objet
Titres 231, 831/2009, 237/2010	76,65	Droits de place
TOTAL	76,65	

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur, respectivement en extinction de créances des titres énumérés ci-dessus.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2016-019 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal des différentes évolutions susceptibles d'affecter le personnel communal (départs, remplacements, avancement de grade). Le Comité Technique Départemental saisi pour les suppressions a émis un avis favorable le 07 juillet 2016.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} août 2016 :

<u>Filière administrative</u>	
Attaché avec fonction de DGS	1
Attaché en disponibilité	1
Rédacteur	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe TNC (28/35 ^{ème})	1
<u>Services technique</u>	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	4
<u>Médiathèque</u>	
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe (24/35 ^{ème})	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (11/35 ^{ème})	1
<u>Pôle enfance jeunesse</u>	
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe (28/35 ^{ème})	1
<u>Écoles</u>	
ASEM 1 ^{ère} classe (3,5/35 ^{ème})	1
ASEM principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe(31,5/35 ^{ème})	1
<u>Cantine</u>	
Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2016-020 : Fixation de taux de promotion pour l'avancement de grade

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 49 – 2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les

conditions pour l'avancement au grade supérieur. Ceux-ci devant être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Monsieur le Maire ajoute que les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Après avoir rappelé que le comité technique départemental a émis un avis favorable le 7 juillet 2016, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

Cadres d'emploi et grades d'avancement	Taux de promotion
ASEM principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2016-021 : École de musique - convention

Monsieur le Maire informe qu'un certain nombre de personnes de la Commune fréquentent les services du SIVU de l'École de Musique du Scorff au Blavet .

A ce titre, il est proposé une convention entre le SIVU et la Commune pour organiser la participation communale au titre des élèves issus de la commune compte tenu des tarifs décidés par le SIVU dans sa délibération 2016-09 du 24 mai 2016 pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'approuver au profits des seuls mineurs et étudiants ce projet de convention et autorise le Maire à la signer.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 16	Abstention : 1	Contre : 1

2016-022 : Subventions aux associations – 2ème partie

Madame JULE, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal des propositions d'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Aqua club baldivien :	37 €
- Comice agricole du canton de Plouay	646 €

- Fêtes et Sports de Saint-Yves Bubry (fête de la musique)	50 €
- Association sportive de Bubry (fête de la musique)	246 €
- Comité de jumelage (Saint Patrick)	140 €

Après avoir pris connaissance des éléments, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver cette proposition.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2016-024 Information : Projet de Maison de santé : Droit de préemption urbain (DPU)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal comme à chaque fin de séance, la liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquels il a renoncé au nom de la Commune à faire jouer le droit de préemption urbain.

Il informe le Conseil municipal de l'avancement du projet de Maison de santé pour lequel deux réunions se sont déjà tenus avec les professionnels et l'appui de l'Agence régionale de santé. Une association est en cours de création afin de rédiger un projet de santé. Il rappelle la nécessité de trouver un lieu central et accessible pour l'implantation d'une telle maison.

Il informe par ailleurs le Conseil municipal que les parcelles cadastrées section AB n°433 et AB n°434 d'une superficie totale de 699 m² appartenant à M. Gwendal LE FUR, et Marie-Hélène KERVINIO situées juste à côté de la mairie ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner n°14/2016, reçue le 10 juin 2016, adressée par Maître Atlas-Le Bagousse, notaire à Bubry.

Pour pouvoir mener à bien ce projet et compte tenu de la rareté de terrains adéquats sur le cœur du bourg, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal son intention de faire jouer le droit de préemption qui lui a été délégué par délibération 2014-010 du 28 mars 2014.